

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec AMC & LES TONTONS TOURNEURS

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'AMC & LES TONTONS TOURNEURS domicilié 33, rue de Valleuil 14120 MONDEVILLE pour un concert de « KITANO GRAFFITI » rue de la République le samedi 1^{er} juillet 2023 à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarats pour un montant de 1.266 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 2 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Publié le 09/03/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230302-59-AU
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023